

Date de dépôt : 12 février 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Weiss : Quel est le ranking de l'Uni de Genève sur le plan de la sécurité ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 janvier 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'Université de Genève se flatte à juste titre de sa position dans les classements internationaux que l'on pourrait immodestement qualifier de spectaculaire, notamment pour ses facultés les meilleures (médecine et sciences). Ceux-là ne portent heureusement que sur l'essentiel, singulièrement la qualité de l'enseignement, la recherche et la renommée scientifique de notre alma mater.

En revanche, personne n'a eu par bonheur l'idée d'un classement des universités sous l'angle de la propreté ou, pire, de la sécurité. Y compris par faculté. Or il s'agit là aussi d'une condition-cadre de la formation.

Il n'est ainsi pas rare de voir dans les bibliothèques des étudiants à la recherche de leurs ordinateurs portables (sans exclure que les voleurs ne soient d'autres étudiants !), des clochards faire les poubelles à Uni-Mail, voire des hôtes d'une nuit seulement, espérons-le, plier leur matelas à Uni-Bastions, sitôt les portes ouvertes. Au fond, il y a confusion entre université et hall de gare, voire cour des miracles. Cet état de fait n'est pas sans conséquence non plus sur l'état des sanitaires.

Or les étudiants, le personnel administratif et les enseignants sont désormais tous dotés d'une carte électronique. Les portes des classes pourraient être fermées électroniquement. Celles des bâtiments principaux aussi, et ne s'ouvrir que pour eux. Comme à Harvard.

Y a-t-il un plan des autorités universitaires pour sécuriser les bâtiments, à l'image de ce qu'offrent les meilleures universités ? Et si oui, quel est-il et quel en est le coût ? A noter que des dépenses supplémentaires pour la sécurité pourraient réduire le budget affecté au nettoyage !

Plus généralement, de quelle façon le DIP se préoccupe-t-il de cette question pour les HES et autres établissements dont il a la responsabilité ?

Et pendant ce temps, sur un site web, des étudiants lancent une pétition pour s'inquiéter de la dégradation du bâtiment Bastions (« 20 Minutes » du 20 janvier 2014, p. 5).

On notera avec malice que le classement évoqué pourrait montrer une corrélation significative entre les meilleures facultés sur le plan académique et la sécurité et la propreté qui y règnent. Resterait à trouver la variable explicative : un recrutement différentiel des étudiants, peut-être. Ou des professeurs...

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est bien conscient que la sécurité est une préoccupation importante des citoyens en général et des utilisateurs de bâtiments publics en particulier. Il souligne qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Pour mémoire, il rappelle qu'en septembre 2005, la commission des finances a refusé le PL 9487 en faveur d'un crédit d'investissement de 4 901 000 F pour l'acquisition de cartes multiservices qui auraient permis notamment la mise en place d'un contrôle d'accès des bâtiments et des locaux universitaires. L'exposé des motifs mentionnait que cette solution améliorerait la sécurité, mais la commission des finances n'a pas jugé cet argument pertinent.

Ensuite, notre Conseil relève que ce besoin accru de sécurité a un impact certain sur le fonctionnement et la gestion des accès aux établissements et qu'il génère des coûts supplémentaires. Notre Conseil note également que l'impératif sécuritaire doit être concilié avec d'autres objectifs. Dans le cas de l'Université, la politique de cette institution est de fournir un service apprécié à la cité en accueillant des publics variés qui profitent de ses bibliothèques et des conférences qui se tiennent dans ses auditoriums. De ce fait, un projet de sécurisation des accès doit être élaboré en tenant compte des différents intérêts des utilisateurs. Une étude a été lancée sur le site du centre médical universitaire (CMU). L'objectif de ce projet, après une phase d'analyse sur les flux d'usagers par type de locaux, est d'identifier les moyens à mettre en place en fonction des risques, des coûts d'investissement et de fonctionnement, et en prenant également en compte les aspects architecturaux, organisationnels et techniques. Dans la dernière phase, il est prévu de valider un concept qui pourra être déployé sur les autres sites. Le rapport est attendu dans le courant du mois de mai 2014.

Concernant le bâtiment des Bastions, la rénovation lourde prévue a été repoussée. Néanmoins, vu l'état du site, la consolidation des éléments qui s'effritent sur les façades est en cours. Des travaux d'étanchéité (velux), de peinture et de réparation de dégâts sont prévus afin d'améliorer le confort des usagers.

Finalement, il est important de rappeler que ces dernières années les budgets de l'Etat ont fait l'objet de restrictions, certes liées à l'environnement économique et financier, mais aussi aux exigences de votre Parlement, qui ne sont pas sans impacts sur les prestations. Il faut relever par exemple, que le budget d'entretien des bâtiments est insuffisant par rapport au vieillissement du parc immobilier de l'Etat. En effet, il est d'usage de considérer qu'un parc immobilier ayant les caractéristiques de celui de l'Etat en matière de vétusté

nécessite une somme annuelle d'entretien égale à 2,75% de sa valeur. Or, en 2013, un montant à hauteur de 1,42% seulement a été dépensé. Pour cette année, le déficit annuel de dépenses d'entretien peut être estimé à environ 85 750 000 francs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP